
SAN JUAN – Dirigeants régionaux et dirigeants de l'ALAC : Séance de travail, partie 6
Dimanche 11 mars 2018 – 10h30 à 12h00 AST
ICANN61 – San Juan, Porto Rico

NON IDENTIFIE: Nous allons commencer dans une minute.

ALAN GREENBERG: Bien, nous allons appeler la réunion à l'ordre. Je voudrais commencer la réunion.

Est-ce que vous avez la cloche pour qu'on la sonne ?

Je déclare ouverte la séance. Le sujet pour cette séance, si vous n'avez pas rafraichi votre ordre du jour de manière relativement récente, a changé. On avait prévu de commencer par une discussion sur le RGPD, mais Theresa Swinehart n'était pas disponible à cette heure, donc nous avons un peu modifié nos horaires.

Nous allons discuter de la mise à jour du PDP sur le WHOIS et sur RDS en réalité. Heidi nous présentera un aperçu d'où nous en sommes. Nous discuterons vraiment de cela. Je présenterai l'équipe de révision du RDS. Il s'agit d'une initiative parallèle, vous vous demanderez peut-être pourquoi on est en train de le faire. Donc on en discutera également.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Et je pense que cela sera complété en moins d'une heure, bien moins d'une heure même. Et puis je voudrais soulever un autre sujet et attirer votre attention, il s'agit d'un sujet qui est apparu récemment. Donc si on a le temps, on décidera quoi en faire.

Et puis on passera à la préparation pour la réunion concernant la révision d'At-Large qui aura lieu demain.

Nous commencerons par Holly.

HOLLY RAICHE:

Merci Alan. Vous voyez une diapositive à l'écran, c'était les diapositives dont j'allais me servir hier lors de la séance de sensibilisation, mais elles n'étaient pas disponibles, donc ça tombe bien de les avoir ici.

Est-ce qu'on pourrait voir la première diapositive qui nous donne un certain contexte par rapport au groupe de travail sur le RDS ?

Pour ceux qui ne se sont pas impliqués, il s'agit des services de données d'enregistrement, RDS, par le sigle en anglais.

J'expliquerai de quoi il s'agit tout de suite. Mais c'est le bon nom, la bonne manière de faire allusion à ce qui était appelé WHOIS dans le passé.

Donc pour ceux qui ne se sont pas impliqués à ce sujet pendant des années, et pour ceux qui sont désespérés pour avoir plus d'informations là-dessus, dans le centre de liaison d'Asie Pacifique et îles du Pacifique, Chuck Gomes présentera le travail de ce groupe de travail et où nous en sommes. Et si on a un peu d'historiques, qu'il nous rappelle d'où on vient.

Dans les années 80, l'internet fonctionnait à 4 Gigabites, jusqu'à 8 gigabits. Et en fait c'était pour les geeks, c'était eux qui faisaient tout, c'était eux qui étaient intéressés et ils étaient dans la plupart des cas en Californie, mais il y e en avait qui n'étaient pas là. Donc en fait, ils voulaient avoir accès aux mêmes informations, et ce à travers des noms et des adresses d'ordinateurs. Et c'est comme ça qu'ils ont créé ARPANET. Ça fonctionnait très bien parce que c'était des geeks, tout le monde arrivait à se communiquer.

Or, dans le temps, on a vu le développement de principe sur la vie privée au sein de l'OCDE. Il s'agit de principes concernant la législation mondiale, et la législation mondiale s'est beaucoup développée depuis.

Donc pour commencer, j'allais dire que le RGPD n'est pas simplement un règlement qui s'applique à l'Union Européenne et que le concept de confidentialité et de vie privée est un

concept mondial et qu'il n'est pas tout simplement lié au WHOIS.

Donc vous voyez qu'on a ici deux aspects qui sont en pleins conflits, qui commencent en même temps.

Or, avec la création de l'ICANN, en 1998, le protocole WHOIS a été repris tel quel. Et le RAA, le contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement, a été signé à l'époque entre l'ICANN et tous les bureaux d'enregistrement des noms de domaine de premier niveau génériques, gTLD.

Ce contrat exige trois accès pour site web et pour le port 43 aux données sur le titulaire d'un nom de domaine, qui comprend l'adresse mail, l'adresse de courrier, le fax, mais vous ne savez peut-être même pas ce qu'est le fax, le numéro de téléphone, la boîte vocale, le nom du titulaire de nom de domaine, c'est-à-dire énormément d'informations personnelles qui devraient être disponibles au public, en vertu du contrat.

À mesure que le temps passait, on était de plus en plus conscient au sein de l'ICANN, et ailleurs aussi, par rapport au fait qu'il y avait une véritable contradiction entre les exigences d'accès public à ce type de données et les règles qui s'appliquaient à la protection de données et à la confidentialité des données.

En 2012, on avance un peu, pour ceux qui étaient déjà là à l'époque, il y a eu un rapport qui s'appelait le rapport final sur le WHOIS, en quelque peu de mots, et il y avait des problèmes par rapport à l'exactitude des données du WHOIS. En partie parce que c'était des personnes qui faisaient une utilisation malveillante de leur nom de nom de domaine et qui voulaient cacher de qui il s'agissait, mais une partie de ces personnes étaient également des personnes qui ne voulaient pas que leur identité soit connue. Donc en fait leur nom finissait par être Mickey Mouse, Donald Duck, ou autre. Et énormément de personnes disaient que leur adresse était sur Sunset Boulevard.

Donc les adresses étaient un véritable problème, on n'arrivait pas à rejoindre les personnes, les personnes cachées, qui elles étaient parce qu'elles ne voulaient pas que leurs données soient publiques.

L'accès par ailleurs était un autre problème qui était soulevé dans le rapport. Et à ce moment-là, le conseil d'administration a décidé de faire deux choses. D'une part ils ont décidé d'établir ce qu'a été le groupe de travail d'experts, le EWG, pour leur demander de commencer, de reprendre à zéro, et de voir qu'est-ce qu'on était en train de faire, quelles étaient les informations qu'il aurait fallu recueillir, où ces données devaient être stockées, qui pourrait y avoir accès.

D'autre part, un groupe de travail qui travaillera à perpétuité a été créé, c'est le groupe de travail du RDS, donc du service de données d'enregistrement.

À un certain moment, le SSAC a demandé d'utiliser la bonne terminologie, de ne plus parler de WHOIS, et de parler de données des titulaires de noms de domaines, de services de données d'enregistrement, donc on ne parle plus de WHOIS, on parle plutôt de données d'enregistrement, de données des titulaires de noms de domaine.

Or, avec le rapport final du EWG, en 2014, on a vu quelque chose de très important, et leur conclusion était donc que le WHOIS, qui exigeait l'accès libre, non contrôlé aux données d'enregistrement, devait être rejeté.

À ce point-là, le groupe de travail qui avait été créé en parallèle avec le EWG, qui était donc le groupe qui s'occupait du RDS, a ouvert le groupe pour comprendre les considérations du rapport du EWG.

Finalement en 2015, et cela nous amène à l'actualité, en 2015 donc le groupe de travail a adopté un cadre pour le groupe de travail sur le PDP consacré au RDS y compris les recommandations du EWG.

Dans ces recommandations, on parlait d'accès contrôlé, d'accès par couche ou par niveau. Donc on voit d'une part quelles sont les données qui sont collectées, bien que cela n'était pas critiquement évalué à la lumière des lois concernant la protection de données, d'autre part qui devrait y avoir accès en fonction des circonstances. Et cela a constitué un cadre de travail pour un groupe de travail qui s'est réuni depuis.

On passe à la diapositive suivant s'il vous plait. C'était une bonne deuxième diapositive. Voilà.

Alors, la charte de ce groupe de travail, qui travaille depuis 2012, les charge de définir l'objectif. Et ici l'objectif est le principal. Si l'on revient au principe de confidentialité de l'OCDE, selon ces principes, on ne peut collecter que des données dont le but est de pouvoir exercer ces fonctions, donc des données qui sont nécessaires pour exploiter ces fonctions. Si on n'en a pas besoin, on n'y aura pas accès. Donc en fait, on dit qu'on aura besoin que des données qui seraient nécessaires essentiellement pour notre fonction, autrement, on ne pourrait pas collecter ces données. C'est pourquoi l'objectif est extrêmement important si l'on s'occupe de loi, de protection de données.

Donc on doit définir l'objectif de cette collecte d'informations, pourquoi nous allons l'entretenir, la conserver, et puis qui devrait y avoir accès.

Un autre des principes clefs que je n'ai pas compris ici, mais si on devait dire quel est l'objectif pour la collecte, on devait dire : bien, nous allons prendre ces données, nous vous les prenons, par exemple si Tijani va dire moi j'ai une société qui fait X, Y, Z et j'ai besoin de ces données personnelles de cet utilisateur pour faire ça et ça, ça va se conformer au but ou à l'objectif de ce que je vous ai demandé, de pourquoi je fais ce que je fais. C'est-à-dire que la fourniture d'accès va dépendre complètement de ce que je vous aurais dit, de pourquoi je collecte ces informations, pour quoi faire.

Donc on a ces principes de collectes d'information, on a un principe d'accès, qui y a accès et qui a besoin de ces informations, pour les fournir aux personnes faisant l'objet de ces données. Et c'est pourquoi la charte dit : définir ce que nous allons recueillir comme informations, et pourquoi, pourquoi nous allons conserver ces données, qui y a accès et cela dépendra bien évidemment de ce principe de collecte. Et spécifiquement, on disait dans la charte : vérifier le rapport final du EWG y compris la recommandation qui biffe l'accès public libre aux données des titulaires de nom de domaine.

Le groupe de travail sur le RDS devra donc travailler en un processus qui s'est organisé en trois étapes. Dans la première, et tout simplement, d'établir les exigences par rapport aux données d'enregistrement de gTLD, et puis de déterminer

pourquoi ou s'il est nécessaire de créer un nouveau service de données d'enregistrement de nouvelle génération.

La deuxième étape consistera à la conception de politiques qui mettent œuvre ce que le premier groupe aura trouvé ou aura tiré comme conclusion. Et troisièmement une étape de mise en œuvre.

À ce moment-là, courant 2018, vous verrez que l'on voit ici à l'écran que la date disait 2015, et on n'a même pas fini la première étape.

Donc je suis sûre que cette initiative nous survivra tous.

Un petit rapport par rapport aux progrès pourtant, où on en est. On allait se réunir encore une fois cette semaine, mais hier, on avait la grande réunion – c'était hier ? C'était hier, d'accord. J'étais réveillée, à moitié.

La première de deux réunions a été tenue hier, et nous essayons de faire des progrès. On a des équipes de rédaction qui essaient... donc on considère l'objectif, rappelez-vous j'ai dit que le concept d'objectif était essentiel. Donc l'équipe de rédaction essaie de définir quels sont les objectifs, ou quel est le but des données d'enregistrement.

On a discuté de quelques sujets, il y a eu des équipes de rédaction pour chacun de ces sujets, et ma lecture pour ces vacances sera de lire les résultats de ces équipes de travail.

Donc la première équipe s'est dit : de quel type de données a-t-on besoin pour l'achat et la vente de noms de domaine ? Clairement, il vous fait le nom du titulaire de nom de domaine si vous allez acheter ou vendre, et il vous faut des données pour établir qu'il s'agit de quelqu'un qui agit de bonne foi. Cela bien sûr soulève des questions sur qui a accès à quelles données, si vous n'êtes pas un vendeur ou un acheteur de bonne fois, devriez-vous avoir accès à ces données ou pas ? Cela nous a contrariés un peu, mais c'est bien, c'était l'une des questions qui a été soulevée.

Puis, on a eu un axe de travail, un peu plus controversé, qui demandait s'il devait y avoir un accès individuel et en quelles circonstances. Je ne reprendrais pas cette discussion dont le rapport était bien plus polémique.

Puis on avait la question de la certification, quelle est l'état des lieux de la certification des noms de domaine, qui peut y avoir accès.

On a la résolution technique, il est clair que cette question est acceptée par tout le monde, il y a des personnes qui ont l'accès

et qui devraient avoir accès à ces données. Je pense que cela ne fera l'objet d'aucune discussion.

Et puis il y aura trois autres groupes de travail je pense qui devront présenter leur rapport et qui se pencheront sur les buts dans lesquels les données des titulaires de nom de domaine seront utilisées, à quelles fins ces données seront utilisées et puis quelle serait l'étape suivante et dans quelles circonstances cet accès devrait être fourni.

Ici, dans ma diapositive, à la fin j'ai écrit : et puis on est passé au RGPD. On ne va pas parler du RGPD en ce moment, mais vu l'impact du RGPD, on a décidé d'avoir des mesures intérimaires pour que l'organisation ICANN par exemple, ne soit pas considérée comme étant en infraction, ou comme étant en manquement du RGPD.

Alors, le RAA existe toujours, l'exigence d'accès public aux données d'enregistrement existe toujours, ce n'est qu'un PDP en fait qui pourrait changer cela. Donc indépendamment de tout ce qui s'est passé, il faut absolument que l'on finisse ce travail.

Et bon, voilà la fin de ma présentation. J'allais dire c'est fini, mais en fait non...

Est-ce que vous avez des questions ?

ALAN GREENBERG: Avant de passer aux questions, j'ai d'autres remarques à ajouter. Ce sujet, comme Holly le disait, traîne depuis un moment.

Je voudrais savoir s'il serait possible de comprendre ce qui existera et ce qui n'existera pas. Par exemple Holly parlait des données d'enregistrement. En fait, le SSAC a proposé un terme qui était le RDDS, et non pas le RDS, donc ce serait service d'annuaire de données d'enregistrements. Et ils ont parlé de services d'annuaire d'enregistrements, donc ils ont enlevé un autre D vous voyez. Donc on n'est pas tous d'accord sur la définition.

On a beaucoup, beaucoup de controverses ici. Par exemple, il y a des gens qui disent : lorsqu'on a commencé à collecter un élément particulier pour le WHOIS, c'était dans un but, dans un certain but. Par exemple on voulait contacter la personne responsable de cet équipement particulier, de ce matériel en particulier. Dans les laboratoires de recherche, il y avait toujours certains responsables. Si on ne voyait qu'un nom de personnes sans adresse, cela n'avait aucune importance, aucune incidence, parce qu'on se connaissait. Mais maintenant qu'on est plus nombreux, si on utilise les informations de WHOIS spécifiques pour faire le suivi des personnes qui agissent à des fins malveillantes, est-ce que cela respecte le but dans lequel on est censé faire la collecte de ces informations et cela changerait le but dans lequel on a travaillé. Vous voyez ?

Donc le web a été créé pour mettre à disposition des informations sur des installations physiques et nous on l'utilise pour faire des achats. Est-ce que ça veut dire qu'on l'utilise à mauvais escient parce que ce n'était pas la fin à laquelle l'internet a été créé ? Ou alors est-on des innovateurs ?

Moi je préférerais de croire que c'est la deuxième réponse, mais il y a beaucoup de personnes qui ont des partis pris des intérêts, il y a énormément de personnes qui travaillent là-dessus, et il y a beaucoup de personnes qui sont là en tant que parties contractantes pour définir et défendre un intérêt ou un autre.

Je viens de quitter une réunion de la GNSO où, pour la première fois, ils commencent à discuter des problèmes dans le processus du PDP. Et les personnes qui refusent l'existence des problèmes depuis des années, qui les rejettent, commencent maintenant à comprendre quel est le cas.

Alors ce PDP formel, qui traîne depuis des années, n'est même pas au-delà de sa première étape. On ne peut pas demander aux bénévoles de s'engager pour plus de 6 ans. Et les personnes qui quittent cette initiative sont celles dont on a le plus besoin, et ce sont des personnes qui sont là et qui seront là dans 6 ans. Mais c'est eux qui ont des intérêts parce qu'ils gagnent beaucoup d'argent.

On en discutera davantage à mesure qu'on avancera, mais le RGPD force l'ICANN à atteindre des résultats. Ce n'est pas une politique. La politique que nous avons en ce moment est de collecter toutes les informations et de les mettre à disposition pour le public.

Or, le RGPD dit au département de conformité que si quelqu'un ne le fait pas d'une certaine manière, on ne peut pas prendre des mesures. Or, Holly disait que seule la GNSO peut promulguer ou entériner une politique, mais ce n'est pas comme cela. Or, le conseil d'administration peut entériner une nouvelle politique s'il sentait que la stabilité de l'internet était à risque. Mais ils ne peuvent le faire que pendant un an.

Lorsque ces dispositions contractuelles ont été rédigées, on croyait qu'on pouvait dire à la GNSO de résoudre un problème, qu'ils allaient créer une politique et que cela serait mis en œuvre en moins d'un an.

Cela n'est pas possible, donc on est face à un gros problème, et on va voir ce qui arrive, ça va être fascinant.

En tout cas, les choses évoluent, et il y a des problèmes de protection de la vie privée, et qu'on s'y intéresse ou pas, il faut dire que c'est la loi et l'interprétation de ce que l'on doit protéger. Cela ne dépend pas de la loi, c'est tout à fait subjectif

actuellement; donc il y a beaucoup de confusion dans ce domaine.

En même temps, nous sommes ici pour protéger les utilisateurs et les titulaires de nom de domaine sont des utilisateurs.

Nous avons 3,4 milliards d'utilisateurs, il y a des millions de titulaires de nom de domaine, et ALAC a décidé il y a longtemps, que nous étions ici pour défendre les titulaires des noms de domaine, à l'exception des cas où ils entraînent en concurrence avec les utilisateurs. Et à ce moment-là nous allons protéger les utilisateurs.

Donc le défi qui existe ici pour nous c'est de dire : on ne peut pas dire que la protection de la vie privée est notre objectif final, nous devons aussi nous occuper de lutter contre les attaques contre les noms de domaine qui ont eu lieu, les attaques contre les serveurs qui ont eu lieu. Et WHOIS a démontré être très efficace pour essayer de freiner tout cela. Et ce n'est pas seulement les forces de l'ordre qui le font. Donc on parle ici de quelque chose d'important, ici à ALAC, à At-Large.

Nous sommes à une place compliquée et nous devons reconnaître que nous devons obéir à la loi, et certains d'entre nous sont des gens qui sont passionnés pour la protection de la vie privée, mais on peut parler longuement des questions légales.

Et en même temps, pour nous c'est important que l'ordinateur soit utilisable sur internet. Et il y a deux choses qui sont liées au DNS actuellement qui menacent tout cela.

Alors comment équilibrer maintenant ce risque ? Est-ce que cela sera possible pour ALAC de trouver une position, un compromis. Nous devons respecter certains principes et nous devons faire cela.

Il y a eu un commentaire qui a été fait concernant le GDPR, et nous avons des visions différentes, et nous devons nous mettre d'accord là-dessus et parvenir à un compromis. Nous devons dire : nous devons trouver un domaine dans lequel nous pouvons faire notre travail, c'est une des premières fois dans l'histoire d'ALAC, pour ICANN, où notre voix pour protéger les utilisateurs a autant d'importance.

Donc je pense que nous n'allons pas résoudre ce problème aujourd'hui ni cette semaine, mais je pense que ça va être une question très importante.

Bien, nous allons donner la parole au public, je crois qu'on a déjà une queue. Hadia, allez-y.

HADIA ELMINIAWI:

Ma question concerne l'objectif proposé par ICANN. Dans ce modèle on avait établi des objectifs pour WHOIS, puisque les

objectifs devaient être démontrés comme étant légitimes. Et Holy vous dites que vous travaillez encore sur les objectifs de WHOIS ? Et ici il y a une contradiction il me semble.

Donc nous avons un objectif sur WHOIS basé sur le modèle et sur les raisons pour lesquelles nous collectons ces données, alors comment vous allez avancer dans ce sens ?

HOLLY RAICHE:

Pardon, vous mélangez deux choses. Je vais revenir un petit peu en arrière. Le RDS travaille dans le domaine de la politique, ou élabore des politiques, et c'est le RDS qui va s'occuper de cet objectif de la collecte.

Ce que nous avons fait, nous sommes allés voir la communauté, nous avons demandé, à travers un processus qui a surpris certains - je dois le dire - parce qu'il y a des objectifs internes. Car actuellement ICANN va affronter la rénovation des organisations à but non lucratif, et pour cette raison, il faut qu'il y ait un modèle qui ne les entraîne pas à violer le GDPR. C'est pour cela que dans cet objectif ils ont présenté des objectifs internes et un modèle interne.

Ce processus est un processus qui va déterminer l'objectif pour lequel la collecte de données a lieu. Ce sera la politique finale.

Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

ALAN GREENBERG: Est-ce que je peux moi aussi essayer de répondre à cette question ?

Je pense que la question de Hadia est une question intéressante. Nous ne sommes plus dans le modèle multiple que nous avons établi. Nous devons donner une réponse. Et la question est : comment ce modèle que nous allons adopter ici comme modèle pour la conformité ou comme politique du conseil, comment est-ce que cela va interagir avec le PDP ? Et il y a deux visions ici, on peut dire.

Cela va donner au PDP une structure solide pour construire ensuite des détails et raffiner ces détails, ce sera un processus, et qui durerait environ 5 ans, ou on peut dire ce système a quelques problèmes et ce n'est pas le système que l'on devrait utiliser. Et en mettant un terme ici, on va provoquer au PDP une situation dans le PDP qui va réduire le temps.

HOLLY RAICHE: Je vais ajouter votre commentaire qui a été fait souvent lorsque l'on commente ce modèle. On risque d'avoir une très longue durée avant qu'il y ait... qu'il y ait beaucoup de temps qui passe avant qu'on puisse changer cette politique.

Donc, en 2012, on a commencé et on est en 2018, et on n'a pas encore réussi à se mettre d'accord sur les objectifs, rendez-vous compte.

ALAN GREENBERG: Nous avons plusieurs personnes qui veulent poser des questions. Donc je voudrais que l'on conclue dans une dizaine de minutes, donc je vais mettre le timer sur 2 minutes.

Nous avons Tijani et nous avons Daniel.

TIJANI BEN JEMAA: Merci Alan. La collecte de données, le stockage de données, le traitement de données et la divulgation de données, ce sont des éléments dont nous devons tenir compte.

Pour la collecte de données, nous avons besoin d'un objectif, et nous avons besoin du consentement aussi. Et cela n'apparaît nulle part dans le modèle.

Ensuite, deuxième point, le modèle parle encore de WHOIS détaillé, et le modèle parle encore de stocker ces données à trois endroits, au niveau du registre, au niveau du bureau d'enregistrement et au niveau du système d'entiercement. Donc ce sont trois types de règles de protection de la vie privée, et cela ne va jamais répondre, correspondre au GDPR.

Donc je crois que nous allons vers quelque chose qui ne va pas marcher et quelque chose, puisque nous avons déjà un conflit entre les gens qui font le PDP et les autres personnes qui sont en train d'élaborer ce modèle. Ceux qui font le PDP disent que c'est un modèle descendant, et ils ne l'acceptent pas.

Donc voilà, nous sommes dans une situation très compliquée je dirais.

HOLLY RAICHE: Je suis tout à fait d'accord avec vous.

ALAN GREENBERG: Je pense que ce qui manque ici, c'est que nous ne savons pas ce que les commissionnaires de données vont accepter, nous ne le savons pas. Il y a eu un changement important au cours de ces derniers deux mois, avec les gouvernements européens, l'UE, et la commission de données qui a commencé à comprendre ce qu'ils avaient écrit. Et il est clair maintenant que si on applique quelque chose de manière stricte, tout cela de manière stricte, ça va être très, très compliqué.

Donc le monde change, les règles changent, et l'interprétation de tout cela change. Je dirais avec une certaine prudence que cela ne va jamais être accepté.

Nous n'avons pas besoin d'approbation pour collecter les informations si nous avons un objectif que nous pouvons démontrer pour expliquer que si l'on veut une entrée dans le DNS on doit pouvoir contrôler les actions illégales par exemple et que cette information est nécessaire. Si l'on peut expliquer, prouver cela, à ce moment-là, cela va être approuvé et la collecte de données sera approuvée, sera approuvée par les forces de l'ordre.

HOLLY RAICHE:

Tijani, je voudrais ajouter quelque chose. La collecte avec un objectif, ce n'est pas la même chose que l'accès. Lorsque l'on a commencé, on parlait de collectes de données, ce qui ne signifie pas que tout le monde ait accès à ces données. Donc une des choses qui est importante, c'est oui on peut collecter ces données, et on peut dire que ces données sont collectées légitimement, mais la bataille sera qui a accès à ces données et dans quelles circonstances.

ALAN GREENBERG:

Nous devons avancer. Nous avons Daniel, Hadia, Tijani.

TIJANI BEN JEMAA:

Je peux prendre 10 secondes pour faire un commentaire ?

Le GDPR porte sur un objectif pour la collecte de données et sur le consentement des personnes qui possèdent ces données, c'est clair. Et puis le problème du modèle que nous avons actuellement, le premier modèle ne parlait pas de collecte, on parlait seulement de divulgation.

Et lorsqu'on parle de divulgation, je vous l'ai dit, il y a trois domaines dans lesquels on mettait ces données, dans lesquels on stockait ces données, quel type de confidentialité a-t-on ici ? C'est de la divulgation qu'il s'agit ici.

Bien, nous en reparlerons ensemble si vous voulez plus tard.

ALAN GREENBERG: Nous pouvons être déterminés, mais ce n'est pas nous qui prenons la décision. Daniel, allez-y.

DANIEL NANGHAKA: Il y a eu beaucoup de choses qui ont été faites au niveau du RDS de la GNSO, et une des choses, un des plus grands délits que l'on a, c'est de parvenir à un processus concernant les discussions et les utilisateurs. Alors une question : quelle est la chronologie au niveau du temps, que vous avez ? On regarde actuellement la conformité, ensuite il va y avoir quelque chose de nouveau qui va surgir, on devrait finir, on devrait avoir fini... On n'a même

pas fini la première phase de ces discussions, de cette décision...

ALAN GREENBERG:

Je voudrais un timer pour moi aussi s'il vous plait.

La discussion a lieu au sein de la GNSO actuellement. Il faut reconnaître qu'il y a un problème. Il faut reconnaître que lorsqu'il y a une discussion avec plusieurs centaines de personnes, beaucoup de personnes ont une position qu'ils veulent défendre et qui sont payées pour défendre. Il y a de nouvelles personnes qui entrent. Et il faut avoir lu toutes les transcriptions des réunions des deux dernières années pour être un peu au courant, et ça ne se fait pas, personne ne le fait.

Donc on a un problème ici, je ne sais pas comment nous allons le résoudre, je ne connais pas la réponse, mais je sais qu'il existe ce problème. Donc je pense qu'on ne va pas avoir de réponse pour le moment immédiatement. Nous sommes dans une situation dans laquelle je ne sais pas comment nous allons nous sortir de là.

Nous avons besoin d'une modification de la façon dont nous faisons les choses, mais je ne sais pas qui va nous offrir une idée pour modifier les choses. En tout cas nous sommes sûrs que nous avons un problème.

Hadia, nous avons une minute et quelques si vous voulez. Et vous pouvez poser la question que vous vouliez poser.

HADIA ELMINIAWI:

C'était juste un commentaire sur ce que disait Tijani. Ce qui compte, finalement, c'est l'interprétation des droits légitimes, de l'équilibre entre les droits légitimes et l'intérêt légitime et les droits des données actuellement, des propriétaires de ces données.

Pour le moment nous ne savons pas comment nous allons parvenir à cet équilibre ; peut-être qu'on y arrivera, peut-être pas.

ALAN GREENBERG:

Nous demandons à nos registres et à nos bureaux d'enregistrement de proposer un modèle. On ne peut pas leur demander de nous proposer une liste de mise en œuvre, à moins qu'on ait une reconnaissance de la part du commissaire de données et qui nous dise que nous sommes dans la bonne direction.

Nous avons certaines réponses pour le moment qui nous disent qu'on va dans la bonne direction, et nous espérons obtenir davantage de messages. Les discussions continuent d'avoir lieu et nous avançons. C'est une question d'interprétation et nous ne

pouvons pas préjuger de ce que vont être les résultats de ces discussions.

Certains problèmes sont très compliqués et je pense qu'ils sont mal compris. La partie des gouvernements qui analyse les confidentialités et la protection de la vie privée, et la partie qui s'occupe de l'internet, ces deux groupes n'ont pas parlé les uns avec les autres, ils n'échangent pas les uns avec les autres, donc c'est un problème.

Il nous reste 10 minutes pour cette séance, je vous propose de faire une petite révision de l'équipe de révision du RDS.

On peut se demander pourquoi, si nous sommes au milieu de la conception d'un nouveau système de WHOIS/RDS et si nous avons un GDPR qui va faire quelque chose au niveau interne, pourquoi est-ce qu'on a mis une équipe de révision qui va analyser ce même sujet en parallèle. C'est une très bonne question qu'on peut se poser. La réponse serait que lorsqu'on a écrit les statuts constitutifs pour la responsabilité, si vous regardez les statuts pour la révision d'organisation, il faut qu'elle soit faite tous les 5 ans. Et c'est au conseil de décider s'il veut changer cela en se basant sur peu importe quoi.

Lorsque vous regardez une série d'autres choses dans les statuts, il y a le même type de déclaration. Selon nos connaissances, et je dis nos parce que j'ai participé au travail de

redevabilité ou de responsabilité, nous avons écrit dans ces statuts que le conseil n'a pas de décision à prendre ici et que la révision doit être réalisée tous les 5 ans.

Lorsque les statuts ont été adoptés, en 2015, nous étions déjà en train de violer ces 5 ans qui avaient été décidés. Donc on a proposé que l'équipe de révision qui devait être réunie allait restreindre son travail à l'analyse du travail de la dernière équipe de révision et dire si c'était possible de le mettre en œuvre ou pas. Cela a été rejeté comme possibilité.

Et ce type de rejet ICANN est quelque chose d'intéressant. J'en ai parlé avec les présidents des SO et AC l'autre jour, la méthodologie que l'on applique ici est que si une personne dit que non, on dit ok d'accord on ne le fait pas alors.

Et il y avait un groupe qui a dit non, nous ne voulons pas réduire la portée de cette révision, et donc on n'a pas réduit cette portée.

Donc on va faire la révision de ce que la dernière équipe de révision a fait. On a analysé une série de problèmes requis par le statut, et on fait un petit peu plus que cela.

C'est une grande envergure de travail. Si j'avais su ce que ça allait être, je ne me serais pas porté volontaire pour présider ce groupe de travail. Mais enfin, nous en sommes là en ce moment,

et nous sommes dans un processus d'analyse de chaque secteur, et nous sommes en train d'essayer de comprendre comment, que faire pour avancer.

Il y a eu beaucoup de problèmes pour que les gens fassent le travail, véritablement, c'est très facile de se porter volontaire, mais c'est très difficile ensuite de trouver le temps de travailler.

Nous avons un petit groupe de travail, d'une dizaine de personnes, plus une liaison auprès du conseil. Et je suis optimiste. Je pense que nous allons y arriver, mais cela ne va pas être facile et ça va être beaucoup plus long que ce que nous pensions.

Donc je pense que vous avez déjà vu une annonce il y a quelques jours, une entrée dans le blog, je ne sais pas si vous lisez les blogs ici de ICANN.

J'ai toujours pas mal de problèmes pour trouver où se trouvent ces blogs, mais bon. Il y a un commentaire qui a été fait pour les blogs : nous sommes d'accord sur certains points, maintenant il faut voir la partie de la portée de cette révision ou de l'envergure de cette révision.

Nous allons nous retrouver au mois d'avril à Bruxelles, nous nous sommes engagés à discuter certaines choses au cours de cette réunion, discuter chacun des points importants au cours

de cette réunion. Et maintenant nous avons encore trois semaines pour décider des points que nous devons aborder au cours de cette réunion, sinon cette réunion va être des vacances à Bruxelles.

C'est un grand défi pour nous. Et nous devons juger certaines choses.

Une des questions est : comment est-ce que RDS et WHOIS analyse, répond aux besoins des forces de l'ordre.

Nous avons eu une discussion concernant le WHOIS que l'on analysait, est-ce que c'était le WHOIS du mois de juin ? Ce serait tout à fait stupide, parce que lorsque nous allons sortir notre rapport, le monde sera tout à fait différent.

D'autre part, les choses vont changer au jour le jour pour l'année prochaine. Et on ne peut pas re-écrire ou re-rédiger ce rapport en permanence.

Donc on est conscient du GDPR, on a mis certaines choses en attentes pour voir quel modèle allait être accepté, et nous allons essayer de juger tout cela.

C'est une situation compliquée, difficile, et nous allons essayer de faire notre travail et en même temps de rédiger quelque chose qui soit utile et qui ait un sens.

Ce n'est pas facile. On peut beaucoup travailler et présenter un document qui ne soit pas utile. Donc voilà.

J'espère que nous y parviendrons. On peut lire ce terme de référence.

Dans quelques jours... je pense que lors de la réunion de juin nous allons présenter aux gens les résultats de notre travail. Nous allons donc présenter les résultats de notre travail, vous pouvez vous joindre à nous si ça vous intéresse, vous pouvez aussi participer aussi à la liste de diffusion, et la liste de diffusion d'At-Large est très longue. Donc... Je pense que c'est très intéressant de toute façon comme thème. Et voilà où nous en sommes, si ça vous intéresse, si vous avez des questions.

Seun ?

SEUN OJEDEJI:

Merci. Je voulais préciser un peu de quoi on parle. En fait on en est au point numéro deux ? Vous parlez de la révision d'At-Large ?

ALAN GREENBERG:

Non, on parle de la révision du RDS/WHOIS 2. En fait, l'ICANN l'a renommé dans les statuts constitutifs, on parle de la révision du

RDS, mais en fait on n'a que le WHOIS à réviser. C'est pour ça que l'on appelle WHOIS/RDS 2.

D'autres remarques ?

Soit j'ai répondu à toutes les questions, soit vous n'avez plus envie de m'écouter. Les deux marchent, c'est bon.

Donc on passe au point suivant à l'ordre du jour. Vous avez tous vu des copies précédentes et des copies plus récentes, il y a deux jours, de la nouvelle proposition pour la révision At-Large. Je pense que c'est bien « proposition » qu'on l'appelle maintenant.

Comme vous savez, nous avons de gros problèmes avec les recommandations contenues dans la révision. Sur 16 recommandations, nous en avons rejeté 8.

Dans certains cas, on s'est dit oui, on comprend pourquoi vous faites des recommandations, on prendra des mesures, mais rien à voir avec ce que vous proposez.

Donc par exemple c'est la recommandation qui disait qu'il fallait que l'on fasse attention à nos réponses aux commentaires publiques, on disait qu'on l'avait déjà fait, on a donné des statistiques pour démontrer qu'on était en train de faire cela, mais on a reconnu par exemple que notre web n'était pas clair pour les personnes parce qu'il ne représentait pas clairement ce

que nous étions en train de faire. Et nous avons dit que nous allions résoudre cela.

Dans certains cas, nous avons rejeté la recommandation, mais nous avons toutefois pris des mesures.

Nous avons accepté 8 des recommandations avec des changements ou avec des modifications. Donc en fait on n'a pas accepté de recommandations complètement. Et cela n'était pas très bon pour le comité d'efficacité organisationnelle, parce qu'on a dit ce qu'on allait faire, et on avait un document de 46 pages ce qui était très difficile parce qu'on nous avait donné un modèle qu'on devait utiliser, ce qui était très bien, ça aurait été bien si on avait dit oui ou non, mais comme on voulait y apporter des modifications, cela n'allait pas fonctionner.

Donc il y avait un problème parce qu'on ne savait pas comment faire nos propositions au conseil d'administration, comment le dire clairement. Et leurs propositions étaient très inspirées, et ils ont demandé à ma MSSI, l'équipe de l'ICANN qui est responsable des révisions, de créer un repérage des questions qui avaient été soulevées, et de rejoindre chacun de ces sujets à la mesure que nous avons proposée.

Donc vous voyez qu'à chaque fois on ne parlait pas de recommandation. C'est-à-dire que nous avons dit : on ne

s'occupera pas de la recommandation, on s'occupera du problème qui a été identifié, on verra comment le résoudre.

L'équipe MSSSI a donc créé ce type de diagramme, mais on leur avait dit également d'identifier les lacunes, c'est-à-dire s'il y avait des problèmes par rapport auxquels on n'avait pas identifié de mesures qu'on allait prendre ou pour lesquels on n'avait pas expliqué pourquoi on n'allait rien faire.

La MSSSI, à mon avis, n'a pas fait cela. Ils nous ont posé plein de questions, surtout des questions liées directement à la mise en œuvre de la révision. Cela a donc généré énormément de problèmes parce que ça aurait généré beaucoup de travail que de répondre correctement à toutes ces questions, mais cela ne nous aurait pas aidés à résoudre le problème, cela aurait créé un grand document qui aurait donc dû être remis au conseil d'administration par la MSSSI.

Ce que nous avons proposé plutôt était de revenir à ce document d'identification des problèmes et c'est ce que nous allons faire avec un certain fondement de pourquoi on fait quelque chose ou on ne fait rien par rapport à ce sujet.

Donc par exemple, l'un des problèmes qui avaient été identifiés était que les bénévoles d'At-Large sont statiques, c'est-à-dire que c'est toujours les mêmes personnes, on n'a pas de nouvelles

personnes qui nous rejoignent. Or, on a des statistiques qui démontrent que ce n'est pas le cas, parce que ce n'est pas le cas.

Les statistiques démontrent, oui, qu'on a un problème parce que le problème est que les personnes viennent et travaillent pendant deux années à peu près et elles partent. Donc le problème c'est la rétention.

Mais ce n'était pas le problème qu'ils avaient identifié.

Donc ce que nous avons fait à ce moment était de créer un diagramme tout simple pour en discuter lundi. Ce sera le premier sujet que nous aborderons avec quelques membres du conseil d'administration qui ont de l'expérience avec At-Large, en particulier Léon et [Halad].

Et s'ils croient qu'il s'agit de quelque chose qu'ils pourraient présenter au comité d'efficacité opérationnelle, comme des mesures que nous allons prendre pour aborder les problèmes et qu'ils l'approuvent, peut-être avec des modifications, et que cela est soumis au conseil d'administration, et le conseil d'approuve, on aura maintenant des cibles de travail pour les années à venir.

C'est un défi, certes, parce qu'on a beaucoup de travail à faire, on a des problèmes d'At-Large dont on est conscient depuis des

décennies, mais il faut que l'on trouve un moyen pour les résoudre.

Mais, au moins, c'est un chemin à suivre. Cette révision dure depuis 3 ans déjà, et d'après les statuts constitutifs originaux, il fallait que l'on fasse des révisions à chaque année. Toutes les 4 années.

Donc il faudra qu'on ait une nouvelle révision sous peu et on n'a même pas fini la révision précédente.

J'espère que vous aurez pu lire le document parce que nous, l'ALAC, et l'équipe de travail sur la révision d'At-Large allons devoir décider du document, avec les ajouts ou les modifications qui pourraient apparaître, que nous allons présenter à l'OEC. Si l'OEC et le conseil l'approuvent, ils vont nous dire qu'il faut que l'on prenne des mesures pour le mettre en œuvre. Donc, soyons clairs, si tout cela était approuvé, nous aurons beaucoup de travail à faire, beaucoup de pain sur la planche et ce sera à nous de nous en occuper, mais au moins on a trouvé un chemin à suivre une manière de pouvoir arriver à une fin.

Voilà, j'ai Hadia qui veut prendre la parole. Hadia, Eduardo et Seun, et Maureen s'occupera de gérer la liste d'intervenants. Donc Hadia allez-y, vous avez deux minutes.

HADIA ELMINIAWI: Peut-être ma question n'est pas tout à fait liée à ce que vous êtes en train de dire, c'est du hors sujet peut-être, mais vous parlez du document de révision. La première recommandation du EMM disait que les critères actuels pour les membres d'At-Large qui dit que les membres doivent être en fait des membres de structures At-Large d'abord, que pense-t-on faire par rapport à cette recommandation ?

ALAN GREENBERG: Toutes les recommandations ont été annulées, on les oublie, on laisse tomber, la question de manque de participation, de personnes individuelles ou de manque de participation de personnes actives en tout cas est un problème. Les recommandations à ce moment-là, à moins que l'OEC change d'avis, ne sont plus sous considération.

Pourtant le problème de si on devrait avoir des membres individuels de chaque région - et en ce moment nous avons des membres individuels dans 4 sur 5 régions - et une des régions dit qu'au moment de modifier leur charte, ils approuveront les membres individuels, donc on aura ces membres individuels dans chacune des régions. Or, dans chacune des régions, les exigences pour être membre individuel sont différentes.

On nous disait qu'il fallait que l'on ait tous les mêmes exigences, et on leur a dit, on pourrait très bien normaliser les exigences entre toutes les régions, mais ça nous prendrait deux années, parce qu'à NARALO les membres individuels par exemple ont le droit de vote, à LACRALO ils n'ont pas de droit de vote par exemple.

Donc est-il plus important d'avoir plus de travailleurs actifs avec différentes règles ou d'avoir les mêmes règles partout et d'être plus loin d'avoir plus de membres actifs ?

Dans nos réponses au rapport, nous avons dit qu'il était plus important d'avoir des utilisateurs actifs qui fassent du travail de politique, et nous avons dit que oui, probablement on voudrait avancer dans un sens qui nous permettrait d'avoir des règles communes, mais ce n'est pas la priorité en ce moment.

C'était qui la personne suivante ? Eduardo.

EDUARDO DIAZ:

J'ai une question par rapport à la question que vous avez tenue avec Léon et les autres membres du conseil d'administration. Était-ce une réunion ouverte ?

ALAN GREENBERG: C'est une réunion ouverte qu'on avait à l'ordre du jour, j'espère que vous y serez et on vous donnera à manger.

EDUARDO DIAZ: Tant mieux, tant mieux.

ALAN GREENBERG: On ne sait pas si la qualité de la nourriture sera bonne, mais vous êtes invité.

Alors on avait Seun, et je pense que Riccardo s'est ajouté, n'est-ce pas ?

SEUN OJEDEDI: Merci.

Je voulais d'abord faire un commentaire par rapport au document préliminaire. Je voulais aborder certains des points qui sont contenus.

Par rapport au point numéro 4 par exemple, je ne suis pas sûr de pourquoi on parle de 3 mois. Le site web parle beaucoup de l'ALT, donc je ne sais pas pourquoi on aurait besoin de reprendre la question de l'ALT et d'établir ce délai de 3 mois.

Donc je pense que cela ne s'applique pas en fait, dans ce sens au moins.

Je finis et puis vous pourrez répondre.

ALAN GREENBERG: Non, je vous interromps pour demander si l'on pourrait voir le document à l'écran.

SEUN OJEDEJI: Et le point numéro 4.

ALAN GREENBERG: Oui, je vous ai interrompu, d'accord. Continuez.

SEUN OJEDEJI: Alors les points 5 et 6, d'autre part, on parle de permanences, et en fait je pense qu'on ne devrait pas avoir ici cette exigence de réponse pour le point numéro 6. Est-ce que la procédure d'élection devrait-elle moins complexe ou moins rigoureuse que ce que nous avons jusqu'à présent ? Parce que je pense que ce qui a été rédigé ici est bien plus inclusif...

Et cela est complexe du fait que c'est un processus ascendant. Et est-ce que notre but est de simplifier ? Je voudrais savoir cela.

Pardon, je m'excuse de prendre plus de temps... Mais surtout je voudrais parler de la mise en œuvre ici.

Est-ce qu'on est censé voir des retours de la discussion que vous aurez avec ces membres du conseil au cours de la semaine ? Je pense que cela peut-être nous donnerait une idée plus claire des délais dans lesquels on peut s'attendre à recevoir de réponse à l'OEC.

ALAN GREENBERG:

Oui, c'est l'une des questions que nous allons leur poser en tout cas. Oui.

Donc pour essayer de répondre à votre question pourquoi ce délai de trois mois pour le point numéro 4, le problème était que l'ALT prend des décisions qui devraient être prises par l'ALAC ou qui devraient être présentées à l'ALAC et on a dit que ce n'était pas le cas, cela n'appartient pas dans notre règlement, ce n'est pas notre pratique, donc la proposition de mise en œuvre était de travailler avec le personnel pour essayer de mieux communiquer les règles et de nous assurer que le règlement intérieur et le site web explique clairement que l'ALT ne prend pas de décision.

Et nous essaierons de communiquer cela. C'est tout ce qu'on peut faire, on peut essayer de ne pas prendre 3 mois pour communiquer, mais la réponse est qu'on n'a pas décidé de changer l'ALT, on a décidé de mieux communiquer quelle est sa fonction.

De même vous aviez abordé la question de l'élection. Ils avaient dit qu'il fallait que l'on modifie cela dans tous les sens et on a dit qu'on continuerait d'évoluer dans un processus ascendant. C'est-à-dire que pour toutes les élections on apporte des modifications, parce que chaque fois on voit qu'il y a des points qui ne sont pas clairs, qu'il y a des améliorations à y apporter. Et c'est un processus constant, on modifie notre processus en permanence, on ne veut pas re-concevoir tous nos processus, peut-être que l'ALAC pourrait décider de le faire d'ici trois mois, mais ce n'est pas un engagement que nous allons assumer, et cela va dépendre la communauté en tout cas.

Ricardo ?

RICARDO HOLMQUIST: Je parlerai en espagnol. Alan, vous avez dit que l'équipe MSSI avait élaboré un diagramme avec les problématiques qui avaient été identifiées et qui montraient dans quel sens on avançait. Est-ce qu'on pourrait avoir accès à ce document, ce diagramme ?

ALAN GREENBERG: Oui, ça a été distribué il y a un moment.

RICARDO HOLMQUIST: Il y a un moment, c'est vrai ?

ALAN GREENBERG: Oui, il me semble que oui, que ça a été partagé avec toute l'équipe de travail et avec l'ALAC. Autrement on vous le fera parvenir, mais il me semblait que tout le monde l'avait.

RICARDO HOLMQUIST: Non, je ne l'ai pas.

ALAN GREENBERG: D'accord, donc action à suivre pour le personnel, de s'assurer que si le document n'a pas été circulé, on vous l'envoie Eduardo et Ricardo; et si je ne vous l'ai pas envoyé, je m'excuse, mais il me semblait que je vous l'avais envoyé.

RICARDO HOLMQUIST : Merci.

ALAN GREENBERG : Est-ce que c'est clair pour le personnel ? Vous avez pris note de l'action à suivre ?

TIJANI BEN JEMAA: Je pensé que ça a été diffusé auprès de l'équipe de travail parce qu'elle non plus elle ne l'a pas reçue.

ALAN GREENBERG: La liste que j'utilise est At-Largereview2017, qui est l'ensemble des membres de l'équipe de travail et l'ALAC et il est fort possible que lorsqu'on a eu de nouveaux membres de l'ALAC qui nous ont rejoints, ces personnes n'ont pas été ajoutées. Donc je demanderais que le personnel vérifie que ces personnes soient ajoutées à la liste de diffusion comme on était censé les ajouter.

Donc on a deux personnes qui ne l'on pas reçu, et qui sont des nouveaux venus à l'ALAC, donc peut-être que nous avons déjà trouvé quel est le problème. Je m'excuse. On trouvera quel était le problème, oui.

Hadia ? Ha, on d'accord, pardon. Sébastien.

SEBASTIEN BACHOLET: S'il vous plait. Alan, j'ai bien entendu que ALT ne prend jamais de décision, communique très bien, fait tout très bien, mais le nombre de réunion que vous avez sur lesquelles nous n'avons pas de rapport, et maintenant l'ALT est devenu aussi gros que ALAC, je commence vraiment à me dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans cette histoire.

Qu'un petit groupe fasse avancer les choses, c'est bien, quand on vous voit au petit déjeuner hier, ou ce n'est pas un petit groupe, mais ça remplit la moitié du restaurant, je me demande pourquoi est-ce que nous sommes rejetés de ça, c'est-à-dire nous les membres élus de l'ALAC.

Quelqu'un décide-t-il le sujet, le machin qui a été discuté hier ? C'est pas le problème du contenant, là c'est le problème de la façon dont c'est fait, et l'image que ça donne.

Vraiment, je pense qu'il faut que vous repensiez qu'est-ce que ça a été et comment ça fonctionne, et en tous les cas, j'aimerais bien qu'on ait un compte rendu de ce qu'il s'y fait, et pas en me disant c'est écrit là, il y a un rapport qui est là, parce que le nombre de trucs qu'on a à lire sont insupportables, impossibles à faire pour des gens normaux.

Je sais qu'autour de la table il y a des gens qui sont des super-hommes et des super-femmes, je n'en fais pas partie et je n'espère pas en faire partie. Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci. La plupart des réunions de l'ALT sont des réunions publiques et tout le monde peut y assister. Nous n'avons jamais interdit aux personnes de venir contribuer, de venir participer à la discussion parce qu'ils ne font pas partie du groupe

formellement ou qu'ils ne sont pas des conseillers. Des conseillers sont des agents de liaison pour l'ALT. Mais j'ai invité les deux anciens présidents et j'ai dit également que j'allais inviter Julie si elle veut y participer.

Mais l'ALT, comme l'ALAC, se réunit de temps à autre dans des séances à huis clos, c'est toujours pour parler de problèmes de personnel lorsqu'on fait cela. Récemment on a tenu une séance à huis clos pour le même problème. Et la pratique de l'ALAC est de ne pas divulguer les résultats de ces réunions. Mais l'ALT se réunit dans une séance formelle à la fin de chaque réunion de l'ICANN, où nous nous réunissons en petit comité, il s'agit de réunion de stratégie pour essayer de définir comment faire des progrès.

Vous avez tout à fait raison, on n'a pas bien informé ce que nous avons fait. Et je pense que c'est vrai, il faudrait qu'on le fasse. Je vais demander au personnel d'en prendre note de cette action à suivre, pour que l'on trouve une manière de le faire.

Autrement, on ne se réunit que pour prendre le petit déjeuner ensemble avant la première réunion pour essayer de se mettre d'accord, pour nous assurer que rien n'a été oublié.

Si quelqu'un veut nous rejoindre et qu'on a des places disponibles à la table, vous pouvez le faire. On se réunit dans un restaurant en général, donc aucun problème.

Et hier soir, on a diné en tant qu'événement informel. C'est vrai qu'on a un peu travaillé vers la fin, mais c'était plutôt un événement social.

Et dans la mesure où nous travaillerons, nous nous assurerons d'avoir des rapports que vous pourrez consulter.

Autrement, cela dit, je pense que l'ALT ne prend pas de décision. On peut très bien faire des recommandations au président, c'est pourquoi l'ALT existe, et souvent, l'ALT fait des recommandations à l'ALAC qui sont clairement déclarées lorsqu'on discute au sein de l'ALAC.

Donc je maintiens ce que j'ai dit, mais nous nous assurerons que si nous avons des séances qui ne sont pas publiques, tout soit documenté correctement.

Merci. Donc je crois que c'est à vous la parole, allez-y.

MAUREEN HILYARD:

Oui, merci beaucoup. Donc c'est quelque chose qui m'intéresse, et je note bien que cela représente énormément de travail, cette proposition. Mais ce qui me préoccupe un petit peu, c'est lorsque l'on parle de problèmes.

Ce qui a été présenté dans ce document reflète toujours les recommandations qui ont été faites. Je ne crois pas qu'il faut

qu'on s'éloigne de ces recommandations. Et ce que j'aurai aimé voir, c'est qu'on regroupe un petit peu les problèmes et qu'on voit ça de manière plus générale, plus large, pour collecter plus d'informations sur ces problèmes qui ont un impact sur les recommandations qui sont faites.

Mais je crois que ça devrait, plutôt que de refléter les problèmes et les questions régionales par exemple, qu'on aurait dû plus se concentrer sur la résolution des problèmes. Par exemple la structure de l'ALAC, les RALO, l'effectif, les questions qui se posent au niveau de l'effectif.

La question de l'effectif évolue dans tous les RALO et il faut bien souligner également le rôle des membres individuels qui est de plus en plus important.

Au même moment, on ne peut pas simplement se concentrer sur des contextes primaires et secondaires. Les questions de communications, très importantes pour l'ALAC. Donc si nous avons à notre disposition plus de rapports et de comptes rendus, je crois que ce serait bien, mais on a besoin de personnel aussi.

Lorsque l'on a des comptes rendus précis sur nos rapports, lorsque tout le monde est plus informé de ce qu'il se passe durant nos réunions, j'aimerais voir cela.

Donc plutôt que d'avoir 16 problèmes qui se posent je crois qu'on aurait dû creuser un petit peu plus.

ALAN GREENBERG:

Oui, quelques points. Donc dans ce document, pour le moment, je ne pense pas qu'on puisse requérir plus de personnel, plus de membres du personnel. C'est un plan de mise en œuvre qui indique que oui, peut-être nous aurons besoin de plus de membres du personnel.

Et j'ai parlé à des membres de l'ICANN qui ont beaucoup d'ancienneté, mais je ne crois pas qu'aujourd'hui, au jour d'aujourd'hui, le conseil d'administration de l'ICANN va accepter d'avoir plus de personnel.

En ce qui concerne le format du document, donc on a demandé au MSSI de créer une carte allant des problèmes à la mise en œuvre. C'est pour ça qu'on a pris ces problèmes qui se posaient et on a parlé de la résolution de mise en œuvre. C'est passé par l'intermédiaire du MSSI, parce que l'OEC ne voulait que l'on donne l'impression de faire nos propres recommandations.

On a eu une révision indépendante, qui s'est faite d'une manière indépendante. Et donc lorsque j'ai proposé cette solution, je n'étais pas du tout à l'aise pour m'éloigner de la structure

établie par le MSSI. Donc j'ai donc expliqué cela avec un raisonnement.

Donc on a retiré ce qui ne s'appliquait pas, les recommandations qui ne s'appliquaient pas, mais je ne voulais pas m'éloigner de la structure qu'on avait demandé de faire de la part de l'OEC par le MSSI.

Donc c'est une question de crédibilité. Ça va être jugé par la communauté. Si c'est perçu comme étant des personnes qui ont déjà indiqué qu'on ne se préoccupe du rapport et qu'on écrit notre propre rapport, qu'on le rédige nous-mêmes, ça ne va pas être bien perçu.

Je crois qu'il faut être prudent et ne pas être trop inventif. Ceci dit, lorsque nous allons faire le plan de mise en œuvre, là, on n'a pas à suivre ce modèle et là on peut être plus cohérent avec plus de détails.

N'oubliez pas que le conseil d'administration doit approuver cela. Ce n'est pas un plan de mise en œuvre détaillé, qui se concentrera sur la motivation des utilisateurs, le contact qu'on a avec les utilisateurs, comment on les identifie et ainsi de suite. Donc, moi je crois qu'on doit rester à ce niveau parce que le conseil d'administration n'a pas à se plonger dans les détails. Et on ne veut pas s'engager à envoyer une étude totale dans les détails.

Donc c'est ce groupe qui doit décider si on soumet cela ou pas. Et il faut le dire rapidement parce qu'on ne va pas demander à l'OEC si cela convient ou pas.

Oui ? Oui, une minute seulement sur le chronomètre.

SATISH BABU:

Oui, j'ai écouté Alan avec attention. Pour raisons stratégiques, on ne veut pas trop rentrer dans les détails. Mais je vois des turbulences à l'horizon au niveau des ALS notamment. Je crois qu'il faut aller plus loin que les représentants, les contacts au niveau primaire et secondaire. Ça, ça peut avoir des répercussions importantes.

Mais en général je dirais que nous ne devons pas rentrer dans les détails.

MAUREEN HILYARD:

Oui, j'aimerais répondre à ce qui a été dit. Je ne m'attends pas à inclure plus d'informations que ce qu'il y a déjà dans le rapport. C'est une question de formatage plutôt dont je parlais, et de présentation.

ALAN GREENBERG:

Il reste 5 minutes. Cheryl et Holly, vous êtes co-présidentes de séances...

CHERYL LANGDON-ORR: Je crois que ce que j'ai entendu est très clair. On a mis les problèmes sur la table, et véritablement on va présenter cela au conseil d'administration, mais la perspective c'est que cela doit être un exercice qui nous permet d'avancer et d'arriver à une prochaine étape dans notre processus de révision, avec une mise en œuvre efficace. On doit... Ce n'est pas une fin, c'est quelque chose qui va nous permettre d'atteindre des résultats avec une mise en œuvre.

ALAN GREENBERG: Holly ?

HOLLY RAICHE: Je suis d'accords avec ce qu'à dit Maureen et Alan et Cheryl aussi. Mais je lis ce document, je le consulte, je n'apprécie pas toujours certains éléments de la révision et les résultats de la révision. Moi, je crois qu'ils sont trop rentrés dans les détails justement. Mais techniquement, nous avons et nous devons prétendre que nous allons mettre en œuvre cela. Et nous allons prétendre.

En fin de compte, je crois néanmoins qu'il y a quelques problèmes qui sont importants que nous devrions régler, et c'est ça qu'il faut souligner. Mais nous sommes un petit peu captifs si

vous voulez des résultats de cette révision. On n'a pas été véritablement satisfaits de cette révision. Nous avons dû et nous devons suivre un format pas toujours avec plaisir mais nous devons avancer.

Ça ne me donne pas le sourire.

ALAN GREENBERG:

Ha oui, vous êtes restée très restreinte. Donc moi je crois avoir partagé avec ce groupe que, je l'ai dit d'ailleurs, l'équipe de direction de l'ICANN, je n'ai peut-être pas dit ça avec vous, je ne l'ai peut-être pas expliqué... Donc moi je me suis dit je peux... attendre jusqu'à ce que je ne sois pas plus à la tête de l'ALAC.

Donc, moi je crois qu'on doit arrêter un petit peu de débattre, on doit avancer maintenant.

Il ne nous reste que deux minutes.

NARINE KHACHATRYAN:

Petite question technique. Est-ce que le modèle communautaire est-il totalement rejeté ? Qu'en est-il ?

ALAN GREENBERG:

Quel modèle ?

NARINE KHACHATRYAN: Le modèle de la communauté habilitée.

ALAN GREENBERG: Le modèle de la communauté habilitée reflète les SO et les AC, est en mesure de rejeter les membres du conseil d'administration. C'est ça une communauté habilitée. Les membres habilités, ça c'est une autre question, ça on n'en parle plus. Ça avait été inventé un petit peu par les personnes ayant fait la révision. Ça on n'en parle plus, ça a été enterré, c'est très clair.

Lorsque je ne serais plus président, vous pourrez le déterrer ce point, mais tant que je suis là, ça ne m'intéresse pas.

On leur a expliqué que s'ils changeaient les noms, le nom ça aurait peut-être été une bonne idée, et mieux reçu. Mais ils ont décidé de ne pas changer ce terme.

Donc c'est drôle pour certains, mais nous, nous avons dû gérer cela, ce n'était pas mon rapport.

Donc je vous remercie beaucoup.

Oui, j'essaie d'en rire aussi parce que rire parfois permet de survivre.

Donc merci beaucoup de votre attention. Nous allons arrêter cette réunion maintenant.

Et je crois qu'il y a une réunion des leaders régionaux qui va commencer très bientôt. Donc quand est-ce qu'on se retrouve sinon ? Nous tous ?

On se retrouve à 13 h 30, à 13 h 30 pour SSAC.

C'est toujours très intéressant, avec Julie Hammer, Vice-présidente de SSAC et on va parler de collision de noms beaucoup. Si vous êtes au courant, vous pouvez poser de bonnes questions et si vous ne savez pas ce que c'est, c'est un sujet très important, et donc on va aborder les collisions de noms.

Et après SSAC, nous aurons Theresa Swinehart qui viendra pour parler un petit peu plus du GDPR. Donc on se retrouve tout à l'heure et bon appétit.

GISELLA GRUBER:

Cette réunion est levée. Nous allons maintenant avoir la réunion des leaders régionaux At-Large. Donc les secrétaires et présidents des RALO. La réunion officiellement va débiter à 12 h 15, jusqu'à 13 h 30.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]